Nous désirons aussi établir une commission, laquelle examinerait les systèmes d'impôts et de perception d'impôts, dans le but de les simplifier. Avant la guerre, nous ne nous apercevions pas des taxes que nous payions, comme aujourd'hui où il nous faut faire un chèque pour l'impôt sur les ventes ou sur le revenu. Autrefois, nous payions notre taxe par voie de droits de douane perçus à la frontière et compris dans le prix des marchandises achetées; de même les droits d'accise sur les spiritueux ou sur le tabac se payaient à l'entrepôt, et se fondaient ensuite dans le prix de vente. Mais, depuis la guerre, il nous faut payer l'impôt de timbre, l'impôt sur les ventes, sur le revenu, sur les profits industriels, ainsi de suite. Nous entendons sans cesse des plaintes de la part des contribuables qui prétendent que nous n'avons pas les méthodes voulues d'impôts et de perception destinées à acquitter les dettes de guerre. Cette commission examinera tous les systèmes de taxation; elle étudiera les effets de cette taxation sur l'individu, l'industrie et le public généralement, elle s'entendra avec le ministre des Finances et le ministre de la Douane sur la meilleure méthode de taxation et de perception, afin de causer le moins d'inconvénients possible aux citoyens et aux gens d'affaires du pays.

M. GOULD: Je dirais au ministre que la question de la taxation a été décidée déjà par le peuple canadien; il s'agit d'onc aujourd'hui de savoir lequel, du principe de l'impôt direct ou de l'impôt indirect, est le meilleur. Je crois que le Gouvernement luimême ferait bien de préconiser l'impôt direct. A mon sens, il est hors de doute qu'il est beaucoup plus coûteux de percevoir l'impôt indirect. Je ne crois pas qu'il soit plus avantageux d'abolir l'impôt sur les ventes pour le remplacer par l'impôt indirect des droits de douane. Je suis absolument en faveur de l'impôt direct, car je tiens à savoir quel est le montant de taxes que je paie, et si ce principe est erroné, le public s'en apercevra bientôt et saura protester. Je ne m'oppose nullement à la création d'une commission consultative, mais je désirerais qu'elle fût composée d'hommes qui ne sont pas prévenus. Je crois que le Gouvernement pourra se consulter avec les divers groupes parlementaires quant à la constitution de cette commission, non seulement quant au nombre de commissaires mais aussi quant aux titulaires. Je suis persuadé aujourd'hui que ceux qui perçoivent des taxes sous forme de droits de douane ont vécu si longtemps dans une atmosphère de protection qu'ils ont l'esprit fermé en ce qui regarde toute modification de la forme des impôts. Ces agents recevraient, j'en suis sûr, d'excellentes instructions à condition qu'il fût composé d'hommes éclairés, prêts à reconnaître les mérites relatifs d'un conseil consultatif tel que celui proposé de l'impôt direct et de l'impôt indirect.

M. SHAW: Puis-je demander au ministre, monsieur l'Orateur, si le conseil proposé pourra étudier seulement les régimes existants d'impôt ou bien toutes les méthodes fiscales en vue d'appliquer au Canada le meilleur système possible?

M. l'ORATEUR: Je ne veux pas abréger la discussion, seulement si on veut permettre à l'honorable ministre, parrain du bill, de prendre la parole plus d'une fois il serait préférable d'adopter la motion et débattre le projet de résolution en comité général.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité général.)

M. SHAW: Puis-je adresser ma question au ministre maintenant?

L'hon. M. BUREAU: Mon honorable ami veut savoir si l'enquête proposée va porter exclusivement sur le régime fiscal actuellement en honneur au Canada. Non. L'intention est de charger cette commission de faire des investigations universelles en vue de simplifier et de perfectionner notre régime de l'impôt et nos modes de perception; c'est-àdire de découvrir la mode d'impôt le moins susceptible de nuire à l'industrie et au contribuable individuel. S'il fallait simplement examiner le fonctionnement du système existant nous pourrions y voir nous-mêmes. Les plaintes nous arrivent d'un peu partout; elles seront soumises au conseil car il va sans dire que nos fonctionnaires n'ont pas le temps d'aller au fond de toutes ces questions. Les membres du conseil auront l'autorité d'étudier et d'examiner toute méthode fiscale avec l'objet de découvrir la moins onéreuse au point de vue du contribuable.

M. GOOD: Monsieur le président, la présente résolution rallie mon appui le plus cordial. J'ignore, naturellement, ce que comportera le bill et qui fera partie de ce conseil; mais à mes yeux la résolution, en ce qui concerne les deux questions qui en font le sujet, est excellente à tous points de vue. Si je ne m'abuse, on vise d'abord à coordonner, plus que cela ne s'est jamais fait par le passé, les diverses agences de perception. Voilà qui est très bien. Les honorables membres se rappellent sans doute la série d'articles publiés dans MacLean's Magazine, voilà quelque temps, par un des courriéristes parlementaires qui exposait le gaspillage qui caractérise le service administratif; entre autres choses il a